

La halle à marée (ou criée)

La CCI Bayonne Pays Basque a sous-traité à l'Association de Gestion de la Criée,

- les installations concédées à usage de criée sur la rive gauche de la Nivelle, Quai Pascal Elissalt,
- les matériels et équipements,
- les terre-pleins.

Le sous-traitant est soumis aux règles de la délégation de service public et les tarifs applicables à ses services sont le Tarif n°VII et n°XI des tarifs publics en vigueur.

Il s'engage à l'entretien du bâtiment et du matériel afin qu'ils conviennent toujours parfaitement à l'usage auquel ils sont destinés. Il peut aussi en assurer le renouvellement avec l'accord du concessionnaire.

Le contrat de sous-traitance est consenti pour une durée de 5 ans renouvelable.

Contact :

Association de Gestion de la criée de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure

Quai Pascal Elissalt - BP 322

64500 - CIBOURE

TEL : 05 59 51 61 00

FAX : 05 59 51 61 10

Site Internet

Directeur : M. Peio BILBAO

Secrétaire : Mme Marie-Jo BARETS

Sous traité halle à marée

règlement de la halle à marée